

Séance ordinaire du 5 mai 2020

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi cinq mai deux mille vingt à neuf heures dix-neuf, en visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, directeur du Bureau de la mairie, Geneviève Côté, directrice adjointe et attachée de presse du Bureau de la mairie (partiellement), Vanessa Gosselin, attachée politique du Bureau de la mairie (partiellement), Ann-Sophie Harvey, attachée politique et responsable des communautés du Bureau de la mairie (partiellement), Félix Masson, attaché politique du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

---

**CE-2020-04-55**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 5 mai 2020.

---

**CE-2020-04-56**

#### **Approbation du procès-verbal des séances des 27 et 28 avril 2020**

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 27 et 28 avril 2020.

---

**CE-2020-04-57**

#### **Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020**

[Document d'aide à la décision GRE-2020-020](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2020, est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce rapport à une prochaine séance du conseil de la Ville.

---

**CE-2020-04-58**

**Abrogation de la résolution CE-2020-03-94 « Entente relative à l'exécution de travaux de caractérisation environnementale sur la propriété de la Ville à intervenir avec 684655 N.B. LTD (avenue des Églises, secteur Charny) » et de la résolution CV-2020-02-99 « Entente relative à l'exécution de travaux de caractérisation environnementale sur la propriété de la Ville à intervenir avec 684655 N.B. LTD (avenue des Églises, secteur Charny) » et**

**Entente relative à l'exécution de travaux de caractérisation environnementale sur la propriété de la Ville à intervenir avec 684655 N.B. LTD (avenue des Églises, secteur Charny)**

[Document d'aide à la décision ENV-2020-013](#)

Il est résolu d'abroger la résolution CE-2020-03-94 « Entente relative à l'exécution de travaux de caractérisation environnementale sur la propriété de la Ville à intervenir avec 684655 N.B. LTD (avenue des Églises, secteur Charny) ».

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'abroger la résolution CV-2020-02-99 « Entente relative à l'exécution de travaux de caractérisation environnementale sur la propriété de la Ville à intervenir avec 684655 N.B. LTD (avenue des Églises, secteur Charny) ».

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente relative à l'exécution de travaux de caractérisation environnementale sur la propriété de la Ville à intervenir avec 684655 N.B. LTD., telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2020-013, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

**CE-2020-04-59**

**Financement de la dépense relative à la stabilisation des rives**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-056](#)

Il est résolu de financer la dépense relative à la stabilisation des rives au montant maximal de 377 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

**CE-2020-04-60**

**Financement de la dépense relative aux travaux dans le secteur de la Traverse de Lévis pour les opérations de croisière**

[Document d'aide à la décision GEN-2020-057](#)

Il est résolu de financer la dépense relative aux travaux dans le secteur de la Traverse de Lévis pour les opérations de croisière, au montant maximal de 257 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-58.

**CE-2020-04-61**

**Avenant à l'entente de développement culturel 2018-2020 à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications, crédits additionnels et aide financière à l'Orchestre symphonique de Lévis**

[Document d'aide à la décision DVC-ART-2020-009](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'entente de développement culturel 2018-2020 à intervenir avec la ministre de la Culture et des Communications, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DVC-ART-2020-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder les crédits additionnels de 67 500 \$ aux postes de dépenses indiqués à cette fiche de

prise de décision afin de réaliser les projets assujettis à l'avenant pour l'année 2020, ce montant correspondant au montant additionnel de 67 500 \$ de la subvention provenant du ministère de la Culture et des Communications au poste indiqué à cette fiche de prise de décision.

Il est enfin résolu de recommander au conseil de la Ville d'accorder à l'Orchestre symphonique de Lévis l'aide financière indiquée, selon les modalités de versement prévues en annexe à cette fiche de prise de décision, afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne.

#### **CE-2020-04-62**

##### **Demande de crédits additionnels relatifs aux activités destinées aux enfants du programme *Camp de jour***

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2020-005](#)

Il est résolu :

- d'accorder les crédits additionnels de 8 000 \$, soit un montant maximal de 7 000 \$ prévu par l'appel de projets de 100 degrés et un montant maximal de 1 000 \$ prévu par Tremplin Santé aux postes de revenus et dépenses indiquées dans la fiche de prise de décision DVC-DSC-2020-005, afin de couvrir les dépenses relatives au programme du *Camp de jour*, ce montant correspondant à l'aide financière reçue;
- d'autoriser madame Mireille Landry, coordonnatrice en développement social et communautaire du Service du développement social et communautaire de la Direction de la vie communautaire, à agir à titre de représentante de la Ville en regard des conventions de subvention à intervenir avec M361 gestionnaire des fonds, pour le soutien financier octroyé dans le cadre de l'appel de projets 100 degrés, et à signer tout document requis à cet effet.

#### **CE-2020-04-63**

##### **Attribution de toponymes à des voies de circulation**

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2020-017-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les toponymes suivants pour les voies de circulation identifiées en annexe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2020-017-R-1 :

- rue 1 : Rue Magloire-Nolin
- rue 2 : Rue des Grands-Jardins
- rue 3 : Rue d'Aiguebelle
- rue 4 : Rue d'Anticosti

#### **CE-2020-04-64**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout des usages de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), maison des aînées ou aînés et maison alternative dans la zone H0817, sur la rue Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-049](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-049. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H0817, les usages de centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), maison des aînées ou aînés et maison alternative compris dans la classe d'usage P201 et d'exiger dans la zone H0817 l'aménagement d'un écran tampon sur un terrain utilisé pour ces usages.

---

**CE-2020-04-65**

**Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modifier la classe d'usage H10 (12 logements), retirer les exigences spécifiques de toit plat, stationnement souterrain et écran tampon dans la zone H0464, rue du Grand-Tronc, secteur Saint-Rédempteur)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-057](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-057. Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser dans la zone H0464 les habitations multifamiliales de 6 à 11 logements et de retirer dans cette zone les exigences de construction avec un toit plat, d'aménagement d'au moins 50 % des cases de stationnement souterraines et d'aménagement d'écrans tampons.

---

**CE-2020-04-66**

**Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux (ajout de normes de bruit maximales pour les appareils de filtration, de climatisation, de chauffage et les spas, complémentaires à un usage habitation et modification de la rédaction de l'article traitant des injures)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2020-063](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2020-063. Ce règlement a pour objet d'ajouter des normes de bruit maximales pour les appareils de filtration, de climatisation, de chauffage et les spas, complémentaires à un usage habitation, ainsi que de modifier la rédaction de l'article traitant des injures sans en modifier son objet.

---

**CE-2020-04-67**

**Modification du contrat pour la réalisation des travaux de maçonnerie du parvis de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy et financement afférent**

[Document d'aide à la décision APP-2020-038](#)

Il est résolu :

- de modifier le contrat pour la réalisation des travaux de maçonnerie du parvis de la bibliothèque Pierre-Georges-Roy (appel d'offres 2019-50-17), attribué par la résolution CE-2019-05-38, au montant de 178 837,04 \$, avant TPS et TVQ, suivant l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-038, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision;
- de financer cette dépense au montant maximal de 188 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2017-16-61.

#### **CE-2020-04-68**

##### **Modification du contrat pour la location de machinerie avec main-d'œuvre pour le récurage des ouvrages d'assainissement, de conduites sanitaires et pluviales et autres ouvrages ainsi que la location de machinerie avec main-d'œuvre pour de l'hydro-excavation**

[Document d'aide à la décision APP-2020-055](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la location de machinerie avec main-d'œuvre pour le récurage des ouvrages d'assainissement, de conduites sanitaires et pluviales et autres ouvrages ainsi que la location de machinerie avec main-d'œuvre pour de l'hydro-excavation (appel d'offres 2018-50-11), attribué par la résolution CV-2018-02-02, au montant de 64 515 \$, avant TPS et TVQ, suivant l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-055, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

#### **CE-2020-04-69**

##### **Modification du contrat pour la réfection de la rue J.-K.-Laflamme (secteur Lévis) et financement afférent**

[Document d'aide à la décision APP-2020-056](#)

Il est résolu :

- de modifier le contrat pour la réfection de la rue J.-K.-Laflamme (secteur Lévis) (appel d'offres 2018-50-51), attribué par la résolution CE-2018-10-86, au montant de 43 685,32 \$ avant TPS et TVQ, suivant l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-056, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision;
- de financer cette dépense au montant maximal de 46 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2019-19-05.

#### **CE-2020-04-70**

##### **Modification de la résolution CE-2019-13-81 « Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture pour l'agrandissement du Centre culturel de Lévis relatif à la construction de**

**locaux de musique et de danse »**[Document d'aide à la décision APP-2020-058](#)

Il est résolu de modifier la résolution CE-2019-13-81 « Attribution du contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture pour l'agrandissement du Centre culturel de Lévis relatif à la construction de locaux de musique et de danse » par l'ajout à l'alinéa des mots « ,de conclure le contrat de services professionnels en architecture pour l'agrandissement du Centre culturel de Lévis faisant l'objet d'un concours d'architecture à intervenir avec Atelier tag inc., tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-058, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution. ».

---

**CE-2020-04-71****Modification du contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres et le remplacement du système d'ozonation de l'usine de traitement de l'eau potable du secteur Saint-Romuald**[Document d'aide à la décision APP-2020-059](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réfection des filtres et le remplacement du système d'ozonation de l'usine de traitement de l'eau potable du secteur Saint-Romuald (appel d'offres 2019-55-76), attribué par la résolution CE-2019-11-88, au montant de 68 660 \$, avant TPS et TVQ, suivant l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2020-059, étant donné que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à cette fiche de prise de décision.

---

**CE-2020-04-72****Prolongation de l'embauche temporaire d'un contremaître au Service des équipements récréatifs à la Direction de la vie communautaire**[Document d'aide à la décision GCH-2020-051](#)

Il est résolu de prolonger l'embauche temporaire de monsieur Pierre Lortie au poste cadre contractuel de contremaître au Service des équipements récréatifs à la Direction de la vie communautaire et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

---

**CE-2020-04-73****Levée de la séance**

La séance est levée à 13 h 18.

---

Gilles Lehouillier, président  
du comité exécutif

---

Marlyne Turgeon, secrétaire  
du comité exécutif

---